

ST/NC/KT

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton
De LEZIGNAN-CORBIERES

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune
de LEZIGNAN-CORBIERES**ARRÊTE DU MAIRE**

**PERMISSION DE VOIRIE
RUE HENRI BATAILLE
(prolongation des arrêtés n°2020-457 et n°2020-557)**

Nous, Maire de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permission de voirie formulée par l'entreprise SRI, pour permettre des travaux de terrassement pour la pose et branchement de canalisation AEP dans la rue Henri Bataille du mardi 22 septembre au vendredi 9 octobre 2020,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Pour permettre l'exécution des travaux précités, à l'exception des riverains, la rue Henri Bataille sera interdite à la circulation pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier pendant la durée des travaux.

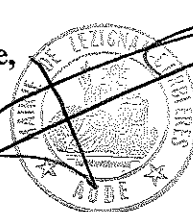
ARTICLE 3: L'entreprise SRI se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les barrières et panneaux avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux, et une signalisation de nature à prévenir les usagers, notamment **rue barrée sauf riverains**.

ARTICLE 4 : L'entreprise SRI rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

ARTICLE 5: MM. Le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 15 septembre 2020

Le Maire,



Gérard FORCADA,